

# LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

Journal économique et social

Administration : Rue de la Balance 6

ABONNEMENTS

Un an . . . . . Fr. 8 —  
Six mois . . . . . " 4 —  
Trois mois . . . . . " 2 —

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

paraissant à la Chaix-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

Organe du parti ouvrier suisse

ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace  
Pour les petites annonces en dessous  
de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.

Réclames : 30 centimes

Huitième année — N° 108

Rédacteur responsable : WALTER BIOLLEY

Jeudi 16 Septembre 1897

## Maisons recommandées

**L. GYGI, COIFFEUR**  
Parfumerie fine des premières maisons

**Brasserie Ulrich Frères** BIÈRE façon Munich et Pilsen en fûts et en bouteilles

**Grand Bazar du Panier Fleuri**  
Spécialité d'articles mortuaires en tous genres

**TIROZZI & Cie.** — Porcelaines Cristaux Ustensiles de ménages Lampes

**Jacob Schweizer** PASSAGE DU CENTRE Succursale : Demoiselle 88

**BOUCHERIE — CHARCUTERIE**

**MAGASINS du PRINTEMPS, J.-H. Matile**

Rue Léopold Robert 4 — Halte du Tramway  
Vêtements pour Hommes, Jeunes gens, Enfants

**A LA CORBEILLE DE FLEURS, Place du Marché 2**

Adolphe Wasserfallen, horticulteur  
Primeurs, Bouquets et couronnes en tous genres

**Lehmann Frères, Voituriers**  
Rue Léopold Robert 11a

**Librairie-Papeterie F. ZAHN La Chaix-de-Fonds**  
Spécialité de registres au prix de fabrique  
10 pour % de remise

**ERNY, Boulangerie**  
12 GRENIER 12

**GORDONNERIE ET MAGASIN DE CHAUSSURES**  
Chaux-de-Fonds **F. RAUSS** LOCLE  
Léop.-Robert 33

**A LA CONFIANCE RONCO FRÈRES**  
CHAUX-DE-FONDS

Tous en tous genres. Confections pour Dames. Draperie pour Hommes. Bonnetterie. Mercerie. Ganterie et Layettes.

**Jules Perrenoud & Cie**  
42-44 Léopold-Robert — Usine à vapeur à Cornier  
Ebénisterie soignée. — Meubles de style.

**Lainages AU GAGNE PETIT** Soieries  
6 Rue du Stand 2. **MEYER & Cie** Rue du Stand 6  
Corsets français, prix de fabrique. — BLANCS

**AU NÈGRE, 16 Balance 16**  
TABACS et CIGARES. — Cannes, Maroquinerie

**Wille-Notz** Denrées coloniales. VINS et spiritueux. Farines, sons, avoines. Mercerie Laines et Cotons.

**Moritz Blanchet** Place du Marché  
Teinturerie. — Lavages chimiques. Prix modéré  
**BAINS MORITZ** Rondé 29. — BAINS depuis 40 centimes.

**Magasin alimentaire**  
Parc 72 **CH. BURRI** Parc 72  
Epicerie fine. Conserve. Fromages divers 1er choix. Huile de noix supérieure. — LEGUMES FRAIS.

**L. VERTHIER & Cie** Rue Neuve 10  
Grand choix de **CHAPELLERIE** en tous genres. — Toujours grand assortiment de **CRAVATES**.

Serre 36a **Cercle Ouvrier** Serre 36a

Ancienne Synagogue  
Locaux gratuits à la disposition des sociétés et des syndicats ouvriers pour assemblées générales. — Petites salles pour comités.

**SIMON LÉVY** BALANCE 10a  
La Chaix-de-Fonds  
Spécialité de vins fins : Médoc, Bourgogne, Beaujolais, Californie. — Bons vins de table garantis naturels depuis 40 francs l'hectolitre.

**Vve Jean Strübin 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, 2**  
Meubles et Outils de jardin ; Treillis.

**Jean Behringer** tourneur et menuisier  
Fritz Courvoisier 16  
Fabrication et réparations de scies en tous genres

**J.-B. STIERLIN**

Téléphone Rue du Marché 2 Téléphone  
Produits Chimiques, Pharmaceutiques et Alimentaires

Lait stérilisé naturel  
à la laiterie

7, RUE DU VERSOIX, 7  
Recommandé par les autorités médicales

**Photographie Hugo Schoeni**

94 Rue Léopold Robert 94

**Bassi-Rossi** 15 Rue du Collège 15  
Le magasin d'Habilllements le plus assorti pour la classe ouvrière.

## L'Actualité Et la sanction pénale

Il nous faut revenir sur la question soulevée par le *Peuple de Genève* dont nous avons publié le récent article « Crimes patronaux ».

Notre excellent confrère admet, à propos de l'épouvantable accident de Montreux, qu'il y a dans notre législation une lacune à combler.

Résumons à nouveau la thèse : Les différentes lois fédérales, telles que la loi sur les fabriques, la loi sur la responsabilité civile des fabricants et la loi sur l'extension de la responsabilité civile des fabricants, se préoccupent seulement de réparer, ou mieux d'atténuer les conséquences néfastes du risque professionnel, en obligeant celui qui en est considéré comme l'auteur responsable à payer une indemnité à la victime ou à ses ayants-droit.

Il serait juste d'étendre cette notion de la responsabilité du risque professionnel et de poursuivre, dans certains cas déterminés, les employeurs comme coupables d'homicides par négligence ou par défaut de surveillance.

Nous sommes absolument d'accord avec cette manière de voir, qui est logique et qui nous paraît s'imposer à tous ceux qui veulent légiférer efficacement sur la protection due au travail et aux travailleurs.

Qu'on veuille bien y réfléchir. Toutes les mesures de sauvegarde et de protection prises dans les lois précitées sont dictées non par des considérations d'humanité, mais par un but utilitaire.

L'Etat envisage que tout être humain est une force sociale productive qu'il est dans l'intérêt bien entendu de la collectivité de ne pas détruire ou diminuer avant que cette force ait donné tout ce qu'on pouvait en attendre.

Les mesures prises à l'égard des femmes en couches — dont on ne veut pas compromettre la gestation — et à l'égard des enfants — filles ou garçons — dont on cherche à assurer le développement normal, n'ont pas d'autre raison, dans l'esprit du législateur, que l'intérêt social. Il faut des femmes non anémiées pour avoir des rejetons sains et robustes et, pour avoir de solides soldats, il ne faut pas permettre l'étiollement physique dans les fabriques par un travail débilitant commencé trop tôt, ou à des périodes qui seraient nuisibles à l'enfant en germe.

Autrefois, dans les temps d'esclavage ou de servage, les employeurs étaient les premiers intéressés à ne pas compromettre la force productive de leur capital humain et ils avaient grand soin de ménager les femmes et les enfants.

Aujourd'hui, avec cette forme moderne et peut-être pire que l'esclavage, qui a le nom de salariat, les patrons n'ont plus ce souci. Ils peuvent puiser sans relâche dans l'armée des sans-travail pour, sans aucun frais, remplacer ceux de leurs salariés qui tombent usés par leur besogne. Le champ d'exploitation du capital s'agrandit sans cesse de tous ceux que les inventions nouvelles jettent sur le pavé. Et, comme ils savent que l'outil humain ne fera pas défaut, ils ne craignent pas d'utiliser ceux qu'ils ont dans la main jusqu'à complète usure. Pour eux, comme pour Napoléon 1<sup>er</sup>, ce n'est pas les hommes qu'il faut ménager; on les a pour rien.

L'Etat bourgeois, mû par le soin de sa sauvegarde, s'est décidé à intervenir afin que la rapacité capitaliste ne fit pas de trop grandes hécatombes parmi les femmes et les enfants, ces réserves de l'armée du travail.

Mais — et cela constitue la preuve qu'il n'a obéi qu'à une idée de conservation sociale — l'Etat moderne, à de très rares exceptions, a laissé toute liberté d'action aux exploités d'user et d'abuser de leurs ouvriers adultes, se contentant de se prémunir contre les risques qu'une exploitation forcée pourrait lui faire subir à lui-même.

Le principe de l'indemnité due par le patron aux salariés victimes d'accidents suivis de mort ou d'incapacité de travail, ne doit être recherché que dans cette cause: c'est que si l'exploiteur ne réparerait pas le dommage, sa victime ou ceux dont il est le soutien tomberaient à la charge de l'assistance publique.

Nous nous glorifions en Suisse d'avoir une loi sur la responsabilité civile des fabricants et nous faisons grand étalage des sentiments d'humanité qui l'ont dictée, mais si l'on avait vraiment obéi à de pareils sentiments, tolérerait-on depuis des années l'empoisonnement lent et certain des nécrosés dans les fabriques d'allumettes de la vallée de Frutigen?

Ce fait n'en dit-il pas à lui seul plus long que toutes les tirades sur les véritables intentions de nos législateurs?

J'entends dire: « Tout cela est manifestement exagéré ». Vous oubliez que la loi sur les fabriques elle-même contient une sanction pénale. Un de ses articles punit de l'amende jusqu'à fr. 500, et même de la prison jusqu'à trois mois en cas de récidive, les contrevenants à la loi.

Oui, parlons-en de cet article. Les journaux rapportent trop fréquemment malheureusement qu'une femme ou un enfant employés au nettoyage d'une machine ont été saisis par une courroie de transmission. Résultat: perte d'un bras, scalp d'une chevelure, mort tragique...

Qu'arrive-t-il dans la pratique? Le Parquet nanti défère l'employeur au Tribunal de police pour contravention à la loi sur les fabriques. La loi défend

au patron d'employer les femmes — et a fortiori les enfants, je pense? — aux travaux de nettoyage de machines en mouvement ou dangereuses, le Tribunal condamne à une amende, quand encore il ne se trouve pas une Chambre d'accusation pour renvoyer l'affaire à un Tribunal civil chargé de statuer uniquement sur la quotité des dommages-intérêts.

Ou l'employeur échappe à tout châtiement pénal, ou il s'en tire avec une condamnation pécuniaire bénigne.

Et si, d'aventure, quelqu'un s'avise de prétendre qu'en pareille occurrence, il y avait lieu d'examiner si le délinquant n'aurait pas dû être poursuivi pour homicide par négligence ou par défaut de surveillance, on lui répondra par le fameux adage: *il y a chose jugée*.

Il y aurait un moyen sérieux pour le législateur de prouver qu'en édictant des lois sur le travail, il a entendu faire œuvre sérieuse de protection à l'égard du travailleur, ce serait de chercher à effroyables accidents que le peuple a si amèrement baptisés: les rentes du travailleur.

Il ne suffit pas d'atteindre l'employeur par la bourse. J'avoue que c'est déjà un point sensible, mais plaie d'argent est d'autant moins mortelle qu'elle se répare facilement pour l'employeur qui n'a qu'à donner un tour de vis de plus.

Le jour où la loi contiendrait une sanction pénale qui permettrait de gratifier de quelques ans ou de plusieurs mois d'emprisonnement le patron assez peu soucieux de la vie de ses salariés pour négliger les précautions nécessaires à leur sauvegarde, le jour surtout où, à la suite d'un accident mortel, survenu par la lésinerie et la rapacité patronales, un Tribunal ferait un exemple sévère et appliquerait énergiquement la loi, alors on peut être assuré que nos journaux ne verraient plus aussi souvent figurer dans leurs colonnes l'apre rubrique: « Rente des travailleurs ».

Pour les gros, encore plus que pour les petits « La peur du gendarme est le commencement de la sagesse ». W. B.

## La Suisse socialiste

Programmes scolaires. — On a constaté que le travail excessif dans les écoles produit chez beaucoup d'enfants une grande nervosité, et la conférence cantonale des instituteurs réunie dernièrement à Lucerne a adopté, suivant le *Vaterland*, une proposition du docteur S. Stocker ayant pour but de remédier à cet état de choses.

Aux termes de la motion de M. Stocker, l'enseignement dans les écoles primaires comporterait les branches suivantes: lecture, écriture, calcul, dessin, leçons de choses (de préférence en plein air), gymnastique et chant. Ces leçons seraient données dans les six classes, mais on ferait en sorte que pour les classes inférieures le dessin, les leçons de choses et les exercices corporels, occupent la première place.

On renoncerait absolument dans l'école primaire aux devoirs à domicile. Dans l'école secondaire ces devoirs seraient limités au strict nécessaire. L'étude par cœur ne serait autorisée que dans les classes supérieures; là encore on y aurait recours le moins possible. L'enseignement serait coupé toutes les demi-heures par un arrêt de dix minutes. Les examens de fin d'année seraient supprimés.

Lorsque la chaleur serait forte l'après-midi, en été, l'enseignement habituel serait remplacé par des leçons de choses en plein air. Les leçons seraient interrompues toutes les six à huit semaines par des vacances d'une ou de plusieurs semaines. Les enfants âgés de moins de 7 ans révolus ne seraient pas reçus à l'école.

**Tribunaux administratifs.** — La Société des juristes suisses, qui s'est réunie hier à Zermatt sous la présidence de M. Alfred Martin, de Genève, a discuté dans sa première séance un intéressant travail de M. Gustave Vogt, l'éminent professeur de droit à l'Université de Zurich, sur l'opportunité de créer dans notre pays un Tribunal administratif (*Schweizerische Verwaltungsgerichtshof*).

Le professeur zuricois part du principe que nous ne possédons en Suisse aucun rouage judiciaire administratif qui permette au citoyen isolé de recourir contre une décision, une sentence ou un arrêt émanant d'une de nos nombreuses administrations fédérales. Il voudrait voir créer en Suisse quelque chose qui ressemblât au Conseil d'Etat en France, organisation dépendant du ministère de la justice.

Sur la proposition de M. le juge fédéral Winkler, les thèses des rapporteurs et le procès-verbal de la séance d'hier seront transmis au Conseil fédéral, qui ne manquera pas d'étudier la question avec toute l'attention qu'elle mérite.

## Mouvement

professionnel

Fédération suisse des syndicats professionnels

### APPEL

à toutes les sociétés ouvrières suisses et du Grutli

Chers camarades,

Les ouvriers métallurgistes de la fabrique Frey à Fribourg sont en grève depuis le 9 juillet. Un rapport antérieur vous a déjà appris que quelques grévistes ayant arrêtés de faux frères venus d'Alsace pour les remplacer, dans le but de les renseigner sur la grève, avaient été incarcérés, puis après quelques jours de détention relâchés provisoirement sous caution.

Chers collègues,

Vous comprendrez facilement que l'indemnité prévue pour les grévistes par nos statuts fédératifs ne saurait être suffisante pour une suspension de travail d'aussi longue durée. Nous venons donc faire appel à votre solidarité en faveur des collègues fribourgeois.

Quelques syndicats horlogers ont déjà témoigné leur sympathie aux grévistes, notamment le Syndicat des graveurs et guillocheurs de Chaux-de-Fonds par un envoi de 50 francs. Aux autres syndicats de suivre cet exemple.

Camarades,

Aujourd'hui les métallurgistes, demain peut-être les horlogers. Vos collègues métallurgistes, accusés ou témoins, ne peuvent pas quitter Fribourg avant la fin de la procédure. Ils ont été incarcérés sur une fausse plainte du patron Frey et consorts et attendront patiemment que justice soit faite.

Les dons les plus minimes seront reçus avec remerciements par votre caissier Bachmann Widdergasse 3, Zurich, ou par le Comité de grève, Restaurant Helvétia, Fribourg.

Le Comité directeur de la Fédération suisse des Syndicats professionnels.

Prière aux journaux ouvriers romands de reproduire le présent appel.

**Fribourg. — Une nouvelle gueuserie.** — Le *Journal de Fribourg* publie dans son n° 108, sous la rubrique: *Une bagarre*, un article dans lequel il accuse les grévistes de la maison Frey d'avoir insulté des ouvriers actuels de Frey, à la suite de quelles insultes un épicier qui aurait voulu intervenir aurait reçu plusieurs coups de couteau, etc., etc.

Or, les grévistes protestent énergiquement contre cet article, attendu qu'aucun d'eux n'était présent lors de la bagarre. Le rédacteur du dit journal publiera-t-il la rectification? Probablement que non!

Au début de la grève, les journaux fribourgeois annonçaient que l'article publié par les grévistes relatant les motifs de la grève était fait pour lancer de la poudre aux yeux du public. Aujourd'hui, ce même public peut juger qui cherche à lui lancer de la poudre aux yeux. Un article dans le genre de celui du *Journal de Fribourg*, n'a pour but que d'animer la population contre les ouvriers grévistes qui ont le seul tort de lutter pour leurs intérêts et peut carrément être considéré comme une lâcheté de la part de son auteur.

Nous y reviendrons.

C.

## Nos Correspondants

Bienne, le 7 septembre 1897.

Monsieur le Rédacteur,

Le dernier numéro du journal *La solidarité horlogère*, pose quelques questions à M. Chopard, secrétaire du Syndicat des fabricants d'horlogerie de Bienne, Jura bernois et Soleure.

Sans préjuger en rien la réponse de la personne incriminée, il est triste de constater, jusqu'à preuve contraire, qu'un secrétaire de syndicat de fabricants, ayant pour but la protection de l'industrie horlogère, soit l'ennemi d'ouvriers pour la fabrique d'horlogerie de Sens-Gothard en Hongrie.

Les rôles sur son territoire pour le service militaire étranger, on tolérerait par contre à une personne revêtant un autre mandat, ce rôle sous le couvert de syndicats de fabricants? Autres temps, autres mœurs.

On nous dit à l'instant que M. Chopard se pose en candidat comme futur secrétaire français de la Chambre cantonale bernoise du commerce; qu'en pensera le Conseil-exécutif du canton de Berne, à qui incombera la nomination du secrétaire?

Ce dernier paragraphe peut être sujet à discussion, toutefois d'après les on dit et même la pose que M. Chopard prend dans cette affaire, la chose est véridique.

\*\*\*

Cette correspondance nous avait déjà été envoyée et avait dû être retardée faute de place, lorsqu'a paru dans la *Solidarité horlogère* la lettre suivante:

Bienne, le 31 août 1897.

Monsieur le Rédacteur du journal *Solidarité horlogère* Bienne.

A la question posée dans votre honorable journal du 28 courant, je réponds comme suit: Je suis à la tête d'un bureau d'affaires, ce qui me vaut d'être chargé de prendre, pour le compte de tiers, des renseignements de nature diverse. A ce titre, j'ai été chargé, par quatre ouvriers, de demander à la fabrique Sens-Gothard si elle pourrait les occuper. Je ne me suis pas refusé à obliger ces ouvriers, qui eussent pu, du reste, faire leur demande directement ou par un autre intermédiaire. Voilà tout; et si deux de ces ouvriers sont « syndiqués », je n'y puis rien, ce n'est pas en cette qualité qu'ils se sont adressés à mon bureau.

La *Solidarité horlogère* qui, dans l'un de ses derniers numéros, reconnaissait qu'il n'y a rien à faire pour empêcher l'exode des ouvriers suisses qui veulent aller travailler à l'étranger, est bien mal venue de me transformer en recruteur, parce que des ouvriers, syndiqués ou non, ont manifesté leur volonté d'aller travailler en Hongrie.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

ALBERT CHOPARD.

**Note de la Rédaction de la Sentinelle.**

— Cette réponse, qui constitue un aveu, montre tout simplement combien notre correspondant a raison de signaler le double rôle de M. Chopard. Celui-ci semble oublier qu'il est secrétaire des fabricants d'horlogerie de Bienne, Jura bernois et Soleure. En cette qualité, il aurait pu se dispenser de faciliter l'exode d'ouvriers suisses en Hongrie. Il prétend les avoir obligés en faisant leur demande; pour

les obliger réellement, il aurait dû les rendre attentifs à la gravité de la situation, à l'incertitude de leur sort, au danger qu'ils faisaient courir à la fabrication suisse en renforçant la concurrence étrangère.

Voilà quelle était la mission de M. le secrétaire des fabricants. Il a oublié de se placer à ce point de vue pour ne plus se souvenir que de son métier d'agent d'affaires.

Notre correspondant, après la *Solidarité horlogère*, ne lui reproche pas autre chose. Et il est difficile de prétendre qu'il n'a pas complètement raison.

## Le Tour du Monde

**Cuba aux Cubains.** — La grande nouvelle à sensation, c'est la prise de *las Tunas*, petite ville de 5000 habitants, située à l'Est de l'île de Cuba et dont les patriotes cubains se sont emparés après un siège de quinze jours, bien qu'elle fût entourée d'une ceinture de forts.

Avec son impudence habituelle, le gouvernement espagnol avait nié ce haut fait d'armes. Mais devant la surexcitation de l'opinion publique, il a fini par avouer et par donner des explications qui n'ont satisfait personne. A l'en croire, la prise de *las Tunas* n'a pas grande importance; c'était une petite ville abandonnée; elle se trouvait dans la partie orientale de l'île, seule partie où les rebelles ont encore assez de force pour continuer leur campagne de résistance. Ce sont là tout autant de misérables défaits, comme celle de *las Tunas*.

En réalité, les Cubains reprennent hardiment l'offensive et ce n'est pas l'envoi de 20 ou de 25,000 hommes, ajoutés aux 200,000 qui ont déjà été expédiés dans la « perle des Antilles » qui aura raison d'eux.

Nous saluons avec respect les efforts des Cubains pour se délivrer de la tyrannie espagnole, car ces insurgés, comme on se plaît à les qualifier, luttent pour la seule guerre sainte qui soit, celle de l'indépendance du territoire et la délivrance d'un pouvoir usurpateur.

Nous applaudirons avec d'autant plus d'enthousiasme à leur victoire finale — qui n'est plus qu'une question de jours — qu'elle sera probablement le signal de la déchéance de la royauté en Espagne et l'avènement de la démocratie dans ce noble et fier pays, si mal dirigé aujourd'hui.

France

*Enfin!* — Un de nos correspondants très répandus dans le monde des expositions nous apprend que le clou de l'Exposition de 1900 serait:

La conclusion de la paix gréco-turque que les chefs d'orchestre du concert européen viennent de s'engager à fournir parachevée pour cette époque.

Reprenons confiance, dit la *Petite République*.

**Reculade.** — Du Rochefort et du meilleur:

L'attitude de M. Félix Faure à l'égard de la Chambre est beaucoup plus étrange que celle de Mac-Mahon vis-à-vis des « Trois cent soixante-trois ». Ces derniers étaient en opposition directe avec le ministère, et M. de Fourtou, en les renvoyant devant les électeurs, avait le droit de leur dire:

« Nous n'avons pas votre confiance, et vous n'avez pas la nôtre. »

Méline n'a même pas cet argument à sa disposition. Il eût été forcé de faire à ses mameluks cette étrange déclaration:

« Nous avons votre confiance, mais nous vous refusons la nôtre. »

Le gouvernement a compris, après renseignements, le péril de l'aventure où il allait s'engager. Il recule, mais tout porte à croire que c'est pour mieux sauter.

Allemagne

**Le cas de M. Bariset.** — On lit dans le *Lorrain* de Metz:

Les journaux de la frontière racontent les incidents de l'affaire Bariset d'une façon vraiment peu flatteuse pour l'administration.

Il se peut que ce jeune homme, par suite de malentendus que les législateurs auraient dû éviter ou sur lesquels ils auraient pu s'entendre depuis, soit réellement ici Allemand, là-bas Français.

Mais, en présence de sa bonne foi évidente, devrait-on le traiter ainsi, et ne pourrait-il pas bénéficier du cas de réforme qui l'a fait rayer en France des cadres de l'armée active?

On veut la paix entre les deux pays; que l'autorité supérieure commande donc un peu plus de ménagement aux fonctionnaires subalternes dans des cas comme celui-ci, et que, par une application impitoyable des lois, on n'entretienne pas d'éternels froissements.

Espagne

**Le lieutenant de police Portas.** — De l'*Intransigeant*, sous la signature Henri Rochefort.

Après Angiolillo, Ramon Sempau. Portas, après Canovas. Celui-ci était la tête, Portas était le bras ou plutôt les tenailles qui arrachaient les ongles, et l'étau qui écrasait les parties génitales.

C'est lui qui avait de ses mains estropié le malheureux Gana, lequel est venu chez moi m'exhiber ses plaies. C'est lui que notre ami Tarrida del Marmolo a signalé dans le volume vengeur, où il raconte les horreurs des cachots de Montjuich.

Ce lieutenant de gendarmerie avait pour spécialité d'inventer, à l'usage des prisonniers, des supplices inédits. Il avait imaginé de les forcer à marcher sous les coups de bâton quarante-huit heures d'horloge, nus dans leurs cellules, sans se reposer, sans manger et sans boire, et, lorsqu'ils tombaient épuisés en demandant par grâce une goutte d'eau, il leur faisait jeter un morceau de morue salée afin de les altérer davantage.

Il laissait l'innocent Gana trois jours privé de toute nourriture, et venait ensuite lui dire en souriant:

« Bonjour, mon ami. Je vais faire un excellent déjeuner: j'aurai un bon bifteck, des œufs bien frais, des fruits et du vin de première qualité. Toi, tu mangeras quand tu avoueras avoir fabriqué la bombe qui a éclaté au milieu de la procession. »

J'ignore si le meurtrier a voulu le tuer par vengeance politique ou par rancune privée; je sais seulement que ce Portas était un monstre.

**Le meurtrier Sempau.** — Après le portrait de celui qui vient d'être frappé, voici celui du meurtrier:

Ramon Sempau était connu comme écrivain. Vers le mois d'octobre dernier, il avait dû quitter Barcelone pour avoir placardé un manifeste invitant les Espagnols à ne pas aller à Cuba tirer sur les insurgés. Il collaborait alors au *Diluvio*, journal républicain révolutionnaire.

Venu à Paris, il y travailla comme traducteur dans une grande librairie. Expulsé à la suite de la manifestation contre l'ambassade espagnole, bien qu'il n'y eût pas pris part, il alla habiter Bruxelles, d'où il envoyait des correspondances à plusieurs grands journaux de nuance démocratique avancée, notamment au *Pais*. Il quitta ensuite la Belgique pour l'Angleterre où il entreprit la traduction du célèbre livre *Noli me tangere*, du malheureux docteur Rizal, qui, pour avoir simplement écrit cet ouvrage, fut fusillé à Manille sur l'ordre du féroce Polavieja. Un chapitre de cette traduction fut même publié par l'*Humanité nouvelle*, revue indépendante à laquelle collaborent les meilleurs écrivains.

Son père, ancien conseiller général et ami de l'ancien président de la République Pi y Margall, est un des hommes les plus estimés du parti républicain fédéraliste.

Belgique

**Un faux complot.** — La presse réactionnaire vient de faire grand bruit d'un prétendu complot ourdi en Belgique contre Guillaume II.

La police bruxelloise avait arrêté un ouvrier allemand, de soixante ans, Dauspensbeck, sur la dénonciation d'un ex-sergent hessois, André Schæble, déserteur, qui, pour rentrer en grâce, n'avait pas hésité à dénoncer comme anarchiste son compatriote.

Daupensbeck, après avoir été arrêté dans son lit, mardi matin, a dû être relâché, aucune charge n'ayant pu être relevée contre lui.

Un télégramme de l'Agence nationale annonce qu'il est indigné et décidé à poursuivre les journaux qui l'ont représenté comme complotant contre la vie de l'empereur d'Allemagne.

Ces mêmes journaux, et la Gazette de Cologne en tête, sont obligés aujourd'hui de reconnaître qu'on se trouve en présence d'une intrigue policière.

**Russie**

**Au sujet de Tolstoï.** — Th. de Wyzewa nous raconte que le tzar, après avoir lu le dernier livre de Tolstoï, a défendu que le nom de cet écrivain fût jamais prononcé à la Cour.

Des courtisans voulurent surenchérir: « Tolstoï, dit l'un d'eux, est mûr pour la Sibérie. »

— Non! Non! se serait récrié Nicolas; on en a déjà fait un apôtre; n'en faisons pas un martyr! »

Hé bien! Nicolas est un homme prudent!

Il se peut que le prestige impérial soit encore énorme en Russie; mais il n'y pèse pas lourd auprès du prestige moral d'un Tolstoï.

Le jour où l'on enverrait cet homme en Sibérie, il y aurait du chahut dans l'empire!

Et Nicolas le sait. Sans cela!...

**En Pays Neuchâtelois**

**Bouts rimés.** — Les journaux radicaux racontent à l'envi que les délégués de la Société cantonale des chanteurs neuchâtelois ont décidé d'adopter comme chant de fête du cinquantenaire de la République neuchâteloise un chœur dont les paroles ont été composées par M. le conseiller d'Etat Jean Berthoud et dont M. le professeur Munzinger écrira la musique.

Nous savons que l'éminent professeur se surpassera en cette occasion, mais ce que nous ne pouvons admettre, c'est que le texte de ce chœur soit adopté. C'est une invocation, un hosannah, un hymne d'actions de grâces, c'est tout ce qu'on voudra, mais surtout c'est d'une faiblesse et d'une pauvreté indépassables. Nous ne croyons pas nous avancer en affirmant que n'importe quel collégien de quatorze ou de quinze ans ferait mieux ou tout aussi mal.

Qu'on en juge par les fragments suivants, car nous ne ferons pas à cette succession de bouts rimés l'honneur d'une reproduction intégrale:

Tu lui en fin, jour glorieux!  
Tous les visages sont joyeux:  
Un souffle pur, souffle harmonique,  
Nous enflamme, Neuchâtelois,  
D'un seul cœur, d'une même voix  
Nous acclamons la République.

Les mots « souffle harmonique » constituent ce qu'en poétique on appelle une cheville et c'est bien une des plus pittoresques chevilles qu'on puisse imaginer.

Voici un autre couplet:

Dieu! gardes-nous fidèles à ta loi.  
Si ton saint nom disparaissait du monde  
Qu'à ton appel notre Suisse réponde  
Et soit toujours l'asile de la foi.

L'asile de la foi, quelle belle trouvaille! Nous autres, nous nous contentions d'une Suisse, asile des opprimés, des persécutés, refuge des faibles contre les forts. Et voilà que M. Jean Berthoud veut faire de notre pays l'asile de la foi, dans l'hypothèse où le saint nom de Dieu disparaîtrait du monde (la Suisse ne fait donc pas partie du monde?) Mais de quelle foi, s'il vous plaît, de la foi au dogme de la transsubstantiation ou à l'immaculée conception ou à l'infaillibilité papale ou au génie mercantile de M. Booth! La Suisse doit-elle devenir l'asile de toutes les fois à la fois. On ne saurait appeler chez nous d'un cœur plus léger le déchaînement du sectarisme! Non, je veux croire que « foi » est là pour les besoins de la rime.

Tout est de cette force là. Savourez encore ce quatrain:

Sois avec nous dans ce jour d'allégresse;  
Remplis nos cœurs de ta félicité;  
Fais éclater ta suprême bonté;  
Répands partout tes trésors de tendresse.

Je vous le demande en toute franchise. Ouvrez n'importe quel recueil de cantiques ou de psaumes, est-ce que vous ne trouverez pas mieux que ces fadaïses? Les élucubrations de l'Armée du Salut sont des chefs-d'œuvre comparés à ce bijou poétique là.

Mais quelle raison d'être a donc la société contre la littérature immorale, si elle tolère de pareils écrits, qui sont un outrage aux mœurs et au bon sens artistiques des neuchâtelois!

J'en demande bien pardon aux délégués de la Société cantonale des chanteurs neuchâtelois, mais si, après lecture, à tête reposée, de ces plats bouts rimés, ils s'obstinent à leur faire le très grand honneur de les chanter le jour de l'inauguration du monument de la République, je continuerai à les croire doués de beaucoup de sens musical, mais non de sens... tout court.

Décidément, M. Jean Berthoud a été mal inspiré. Mieux encore, il n'a pas été inspiré du tout. Et j'en connais qui, après cela, n'hésiteront plus à ratifier le jugement sévère de M. le conseiller fédéral Zemp: « C'est le comble de l'aberration! »  
W. B.

Une appréciation. — Voici comment

le correspondant neuchâtelois du *Genevois* traite les conservateurs:

Il y a quelques semaines, c'étaient les conservateurs qui se rassemblaient aux Hauts-G-neveys, pour y entendre M. Godet soutenir la curieuse opinion que le cinquantenaire de notre République ne peut pas être la fête de l'indépendance du pays de Neuchâtel, les Neuchâtelois n'ayant jamais été privés de leur indépendance. Les paradoxes font toujours bien dans certains milieux. Il paraît que le discours de M. Godet a été très applaudi. C'est la meilleure preuve que la majorité des membres du parti conservateur est encore composée d'anciens royalistes ou de leurs descendants, et que ces gens, comme les émigrés rentrant en France à la Restauration, n'ont rien appris ni rien oublié.

**Le Locle. — Gymnastique.** — On nous écrit de Locle:

Les gymnastes de la société fédérale de gymnastique « Le Grutli du Locle » ont donné un nom à leur section. Elle s'appellera désormais « Les Amis gymnastes, société fédérale et giron du Grutli. »

On se souvient que lors de la fête cantonale qui a eu lieu au Locle l'année dernière, la section du Grutli a été reçue dans la société cantonale neuchâteloise de gymnastique et que de ce fait elle est entrée de droit dans le giron fédéral. De plus, comme section du Grutli, elle participera toujours aux fêtes qui s'organiseront dans cette société, laquelle est aussi fédérale et compte bon nombre de sections.

Le but cherché par la section, en se faisant recevoir dans deux giron fédéraux, est celui-ci: d'encourager la gymnastique en procurant à ses membres l'occasion de faire au moins une fête toutes les années, car il n'y a guère que l'année où a lieu la fête fédérale qu'il n'en est pas organisé dans la société du Grutli. Ce moyen permettra à la section d'avoir toujours un travail à préparer en vue d'une fête, et elle maintiendra forcément parmi ses membres le goût de la gymnastique, qui diminue facilement lorsqu'on sait d'avance qu'à la fin de l'année il n'y a aucune récompense à recevoir.

Ce qui manque encore à cette section et ce qui est indispensable, c'est une bannière. Il est vrai que plusieurs moyens s'offriraient pour lui en procurer une; mais chacun sait que l'organisation d'une tombola ou d'entreprises de ce genre occasionnent de la peine et souvent des déboires. Aussi, en présence des nouveaux sacrifices que va s'imposer cette section, et afin de l'encourager à persévérer dans la voie qu'elle s'est tracée, c'est certainement avec plaisir que la population apprendra qu'un comité de gentilles demoiselles se constitue pour lui offrir une bannière.  
X.

**La vie locale**

**Conseil général.** — Le Conseil général s'est réuni aujourd'hui à 4 heures de l'après-midi avec un ordre du jour

comportant la nomination de deux membres de la Commission de l'Ecole d'art et cinq demandes de crédit relatives à divers travaux d'édilité (Installation de lampes à arc sur la place de l'Hôtel-de-Ville et sur la place Neuve, agrandissement du réseau local, réfection partielle du grand canal collecteur, construction d'un tronçon de route au Valanvron) et pour différentes installations et transformations à l'école de commerce.

**Grève.** — Le comité de la grève du syndicat des ouvriers sur bois de la Chaux-de-Fonds a reçu pour la grève:

Report fr. 80,80  
Du syndicat des ébénistes de Genève . . . . . fr. 30 —

Total: fr. 110,80

Nous remercions sincèrement tous les syndicats qui ont bien voulu nous envoyer des secours pour notre grève.

Le comité.

**Boîte à Blagues**

**Littérature commerciale:**

Un marchand de bestiaux a reçu la dépêche suivante:

Demain tous les porcs en gare; vous attendez aussi, mais je ne puis arriver que demain, train de voyageur ne prenant aucun animal. Mauvaise foire, prix du bétail augmente; si vous avez besoin d'un bœuf pensez à moi.

**Dernières Nouvelles**

**Sonceboz.** — On a retrouvé, un de ces derniers jours, dans une remise, le cadavre d'un jeune homme qui avait disparu du domicile paternel sans qu'on sût pourquoi. On croit qu'il s'est suicidé par chagrin d'amour.

**Madras.** — Une quarantaine d'ouvriers ont été tués dans la mine d'or de Chiam-pion Reef.

**New-York.** — Un terrible ouragan a démolé plusieurs maisons à Port-Arthur et à Sabines Pass (Texas). 30 personnes ont été tués. Immédiatement après un raz de marée a causé de grands dégâts dans ces deux villes. Huit personnes ont été noyées.

**Londres.** — On mande de la Havane au bureau Reuter que les insurgés cubains, après avoir proclamé la république, auraient élu président Dominguo Mendez Capote, un des meilleurs juristes de la Havane.

**Athènes.** — Le gouvernement a déposé 40,000 livres sterling pour le service du coupon de la dette au 1<sup>er</sup> octobre.

**Les errants de nuit**

par Paul Féval

Deuxième partie

79

**Les ruines d'Orval**

Mais cinq minutes après, un craquement se fit dans la galerie qui séparait en deux l'aile moderne, bâtie sur le jardin. C'était là que demeuraient M. de Blamont, Honorine, le baron Michel et l'ex-major Antoine. La porte de M. de Blamont tourna sur ses gonds en grinçant légèrement. Une lueur se montra, puis la figure blanche et immobile du maître du logis.

Il portait un flambeau. Il sortit de sa chambre sans trop de précaution, et prit l'escalier de service qui descendait au jardin. A peine avait-il tourné l'angle du corridor, qu'une autre porte s'ouvrit. C'était celle du baron Michel.

Vous n'eussiez point reconnu le chef de la maison Legagneur. Sa taille si volontiers courbée, était droite. Son œil larmoyant brillait. Il avait jeté bas le déguisement dont il s'affublait d'ordinaire. Ce n'était plus un vieillard, mais un homme: un de ces hommes cauteleux, doux, mais terribles, qui semblent cacher la griffe d'un chat-tigre sous leur patte de velours.

Michel Legagneur se glissa d'un pas rapide et léger sur les traces de M. de Blamont. Comme il arrivait au bout du corridor, il se trouva tout à coup face à face avec une femme voilée, qui recula.

Le baron resta un instant décontenancé, puis il dit en essayant de sourire:

— Ma belle petite sœur, je serai discret, mais à charge de revanche!

— Monsieur... balbutia Honorine.

— Remettez-vous, poursuivit le baron Michel, qui montra du doigt l'autre extrémité de la galerie; nous ne sommes pas les seuls pour avoir de l'occupation cette nuit!

Pour la quatrième fois, une porte venait de s'ouvrir sur le corridor de l'aile en retour. L'ex-major Antoine sortait de sa chambre et s'arrêtait pour écouter. Le baron prit la main d'Honorine et la serra fortement en disant à voix basse:

— Celui-là est mon frère. Je le hais. Si je parle, il vous tuera. Vous autres femmes, vous comprenez à demi-mot: je vous laisse libre de me trahir.

Il descendit l'escalier de service. Honorine s'effaça dans la profonde embrasure d'une porte au moment où l'ex-major Antoine passait sur la pointe des pieds, se dirigeant vers le grand escalier.

V

**La bonne demoiselle**

Comme on le voit, la nuit menaçait de n'être point tranquille pour les hôtes du château de Blamont.

Les deux neveux étaient partis pour cette auberge isolée, le Lion belge, tenue par le cabaretier Constant, où nous avons rencontré pour la première fois Mathieu Sudre et son grand loup; et il ne faut point oublier que les nocturnes assaillants du gué

de Saint-Ilde étaient sortis de ce coupe-gorge.

Il nous reste à suivre dans leurs pérégrinations diverses M. de Blamont, cette énigme, le baron Legagneur, l'ex-major Antoine et Honorine de Blamont, la bonne demoiselle. Commençons par cette dernière.

Honorine quitta toute tremblante son embrasure quand le pas d'Antoine eut cessé de se faire entendre dans le corridor. Ce n'était pas de peur qu'elle tremblait, c'était de froid. Elle relevait de maladie. Pendant qu'Hector attendait dans son cachot l'heure prochaine de l'exécution, Honorine, étendue sur son lit de souffrance, hésitait entre la vie et la mort. La fièvre l'avait prise au retour de la battue Legagneur, dans le bois de Francheval: une fièvre terrible.

Tant que dura la maladie, aucune nouvelle ne lui vint de Sedan. Il y avait comme un rempart entre elle et le dehors. Son père ne quittait guère son chevet. Pendant ces longs jours, qui ressemblaient à une agonie; pendant les nuits, où le souffle s'arrêta si souvent entre ses lèvres décolorées, M. de Blamont restait assis au pied du lit, silencieux, immobile. Sa pâleur de marbre n'augmentait point. Seulement, quand il approchait son mouchoir de ses lèvres, la fine toile avait des taches de sang. Ce marbre aimait, et il souffrait.

Tous les jours on venait prendre, de la part des Legagneur, le bulletin de la santé d'Honorine. Les neveux étaient presque constamment dans le pays.

Une nuit, le père et la fille étaient seuls. Honorine dormait, agitée par un sommeil fiévreux; M. de Blamont s'était assoupi dans son fauteuil. Ils furent éveillés tous les deux violemment par la détonation d'une arme à feu. Honorine se leva sur son séant, malgré sa faiblesse.

— C'est lui qu'on tue! s'écria-t-elle.

Il y avait eu sans doute des confidences échangées entre le père et la fille, car ce cri ne parut point surprendre M. de Blamont. Il savait de qui Honorine voulait parler, il répondit:

— Ce ne peut pas être Hector, je te l'affirme sur l'honneur.

— Comment pouvez-vous affirmer cela, mon père? demanda la jeune fille, qui laissa choir sur l'oreiller sa belle tête pâle.

Comme M. de Blamont gardait le silence, elle ajouta:

— Est-ce parce qu'il est mort qu'on ne peut plus le tuer?

Ceci nous dit assez qu'Honorine de Blamont ignorait absolument ce qui s'était passé depuis la chasse au loup.

Le lendemain, une fillette du pays, qui la servait, lui apprit qu'on avait trouvé, autour de la grande pièce d'eau du parc, l'herbe foulée et tachée de gouttes de sang. Honorine était encore très malade à cette époque. C'était vers la fin du carnaval. Quelques jours après, le bruit se répandit qu'un jeune soldat français, nommé Denis Monin, avait été assassiné par les Errants de nuit. On n'avait point retrouvé son cadavre.

Société Fédérale  
**des Maîtres-Coiffeurs**

Section La Chaux-de-Fonds  
avise l'honorable clientèle et le public en général que le

Dimanche 19 septembre

**Jour du Jeune Fédéral**

les magasins seront fermés toute la journée. 658

Le Comité.

Pour cause de  
cessation de commerce

**LIQUIDATION**  
d'outils et fournitures d'horlogerie

AU MAGASIN

**L. FRÉSARD**

1 Soleil 1

La Chaux-de-Fonds

Tous les articles seront vendus avec une forte remise sur les prix habituels. 659

**GIBIER**

Je reçois ces jours de très belles  
**CAILLES**

ainsi que d'autres  
Gibiers à plumes

Comestibles A. Steiger

4, Rue de la Balance, 4

Fonte, Achat et Essai  
de

Matières d'or et d'argent

**L. COURVOISIER**

essayeur-juré

61, Rue de la Serre, 61  
vis à vis du Contrôle et de la Synagogue  
La Chaux-de-Fonds

**OUVERTURE**

**Epicerie - Mercerie**

**DÉBIT DE SEL**  
**LAITERIE**

2. — Place de l'Hôtel-de-Ville — 2  
(maison J. Schweizer, boucher)

Par des marchandises de 1er choix, je m'efforcerai de contenter ma bonne et ancienne clientèle, ainsi que toutes les personnes qui voudront bien se rendre compte de ma nouvelle installation. 630

Se recommander, 660

Alex. GRABER-LIMMACHER,  
anciennement  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 17

Tous les jours, soir et matin, dès 6 heures, chaud-lait.

**PENSION**

Cuisine française

**H. SCHÄRER**  
9, Rue Franche, 9

**BIENNE**

Pension complète, avec et sans vin  
Diners particuliers

**LOGEMENTS**

Encore à louer pour le 11 novembre 1897:

DOUBS 157. 2me étage de 5 pièces.  
DOUBS 153 et 155. Plusieurs logements de 3 et 4 pièces, avec bout de corridor. 646  
S'adresser à M. Alfred Guyot, géant, rue du Parc 75.

**„Der Grütliener“**

Offizielles Organ des Schweiz. Grütlivereins

beantwortet eine tiefgründige Sozialreform in sozialdemokratischem Geiste. Er vertritt vor allem unsere Forderungen auf eidgenössischem Boden. Sein mannigfaltiger Stoff bietet den Lesern reichliche Gelegenheit, sich über den Gang und Stand der Arbeiterbewegung im In- und Ausland stets gewissenhaft zu unterrichten.

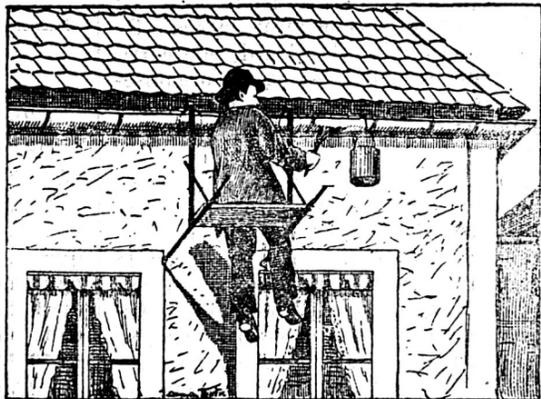
Das Blatt erscheint wöchentlich drei Mal.  
Abonnementspreis: Jährlich Fr. 7, halbjährlich Fr. 3.50, vierteljährlich Fr. 1.75. Als Inseratenorgan ist der „Grütliener“ seiner großen Verbreitung wegen (Auflage 14,000) allen Geschäftsleuten, Handwerkern und Gewerbetreibenden sehr zur Benutzung zu empfehlen.

Inserationspreis: Die einspaltige Petitzeile 20 Cts., Reklamen 50 Cts. Rabatt bei größeren Aufträgen.

Die Administration des „Grütliener“ in Zürich.

Indispensable aux couvreur, gypseurs, ferblantiers, etc.

**ECHAFAUDAGE ROULANT**  
BREVET FÉDÉRAL N° 9422



L'appareil de mon invention a pour but de permettre aux ferblantiers, couvreur, etc., de peindre ou réparer les chénaux des toits, ou d'enlever la neige et la glace des dits chénaux avec un nombre plus petit d'ouvriers et en moins de temps qu'ils ne pouvaient le faire jusqu'ici. 637

JACOB OCHSNER, LA CHAUX-DE-FONDS

**VINS FOINS VINS**

Nous offrons à Messieurs les agriculteurs un excellent VIN ROUGE clair, depuis 30 fr. l'hecto, franco toute gare suisse. Des échantillons sont à disposition

**HENRI DUBOIS & Cie**

Vins en Gros — Chaux-de-Fonds

**DARTRES**

Je viens vous remercier du traitement par correspondance que vous m'avez fait suivre et grâce auquel je suis guéri aujourd'hui des dartses sèches qui m'avaient désespéré. Creux-de-l'Esprit s/Colombier le 9 déc. 1896. JEAN RACINE, vigneron. Vu à Colombier, le 9 déc. 1896. Le Directeur de Police, PIERRE CLAUDON. Adresse Polyclinique privée, Kirchstrasse 405, Glaris.

**„Arbeiterstimme“**

Wochenblatt für das arbeitende Volk der Schweiz.

Eigentum der Schweiz. sozialdemokratischen Partei

und des Schweizerischen Gewerkschaftsbundes.

**Abonnements-Einladung:**

Die „Arbeiterstimme“ erscheint zweimal wöchentlich in ca. 4500 Exemplaren und kostet vierteljährlich Fr. 1.50 per Post unter persönlicher Adresse bezogen (erflutete Nachnahmegebühr), Fr. 1.25 bei partienweisem Bezuge (mindestens sechs Exemplare) an eine bestimmte Adresse. Monats-Abonnemente zu 50 Cts. bei Einlieferung des Betrages, 65 Cts. bei Postnachnahme. Probestellungen jederzeit gratis und franco.

Inserate finden im Hauptorgan der Schweiz. Sozialdemokratie die weiteste Verbreitung; schon die andauernde Zunahme der Abonnenten bürgt für gute Wirkung. Der Preis stellt sich für die einspaltige Petitzeile oder deren Raum auf 20 Cts., für Vereine auf 10 Cts. Bei größeren Aufträgen Rabatt.

Die Expedition der „Arbeiterstimme“ in Zürich, Kirchgasse 19 b.

**La Société anonyme**

DES

**Etablissements Jules Perrenoud & Cie**

à CERNIER

(anciennement Jules Perrenoud & Cie)

informe sa clientèle des districts de la Chaux-de-Fonds et du Locle que ses anciens voyageurs, MM. Paul Perrenoud et Louis Perrenoud ne font plus partie de la maison. Nous les avons remplacés par MM. Emile Wyssenbach, Alcide Tissot et Victor Mistely, qui continueront comme par le passé à visiter notre clientèle; nous prions donc nos clients de bien vouloir reporter sur eux leur confiance. 616

Notre collection est au complet et les prix sont sensiblement plus bas que la saison passée. Nous ne pouvons que la recommander à l'attention de tous nos clients. Nous profitons de l'occasion pour rappeler que les conditions de vente sont les mêmes que précédemment. Les paiements au comptant jouiront toujours d'un escompte de 5% sur les tissus et de 3% sur les meubles.

Notre succursale de la Chaux-de-Fonds (rue Léop.-Robert 42 et 44) est toujours assortie en Meubles, Tissus d'ameublements, Tapis, Rideaux, etc.

**Histoire de la Révolution Française**

de 1848

et de la

**DEUXIÈME RÉPUBLIQUE**

Œuvre historique et populaire

par

**Louis Héritier**

L'ouvrage comprend deux parties:

1. Le peuple et la restauration sous la restauration et la royauté bourgeoise, 1814 à 1848.
2. La deuxième République, 1848 à 1852.
  - a) La Révolution;
  - b) La Contre-Révolution.

Le texte est orné de 90 portraits et de 70 gravures historiques

La première livraison a paru le 31 août 1897.

S'adresser au local du Grutli allemand.

**Deutsche Kirche**

Den Mitgliedern unserer Kirchgemeinde beehren wir uns anzuzeigen, dass mit dem Einzug der Jahresbeiträge zu Gunsten des Kirchenfonds dieser Tage begonnen wird.

Wir erlauben uns, den Collecteur auch diess Jahr allseitiger, freundlicher Aufnahme bestens zu empfehlen. 653

Der Verwaltungsrat.

Pour paraître prochainement

**RENÉGAT**

ou

**Le Crime d'une Mère**

ROMAN INÉDIT

par

Mme Paule Brunner

On souscrit dès maintenant chez l'auteur, Bienne, 31, Rue Neuve, et au Bureau du journal. 648

**Avis**

Les membres du cercle ouvrier désireux d'obtenir des pommes de terre de bonne qualité et à bon marché peuvent se faire inscrire chez le tenancier jusqu'au 20 septembre.

Pour la société, La Ménagère

Le Bureau.

**AVIS**

à l'honorable public

Rhabillages de FERS à repasser

et Chaises à vis

Rhabillages de MOULINS à café

— Ouvrage garanti —

PRIX MODÉRÉS

S'adresser au Café de Tempérance PLACE NEUVE 12. 638

**Fromages de Bellelay**

Reçues fromages nouveaux de Bellelay en qualité habituelle, chez

**D. Hirsig**

643 7, RUE DU VERSOIX, 7

Confection d'habillements pour garçons et jeunes gens

**LOUIS BLASER, Puits 29**

**Deutsche Kirche**

Eidgenössischer Buss-, Bet- und Danktag

Sonntag, den 19. sept.

Vormittags 9 1/2 Uhr

**Festpredigt**

Sonntag, den 19. sept.

Nachmittags 2 Uhr

**Festpredigt**

Beim Beginn u. beim Schluss des Morgengottesdienstes Gesänge der Kirchenchöre. 657

**Vente**

de la 641

Société suisse de Tempérance

de la

**CROIX-BLEUE**  
Section de la Chaux-de-Fonds

Cette Vente aura lieu le MARDI 21 Septembre prochain, rue du Progrès 48. Elle sera précédée, le lundi soir, par une modeste Exposition, et se terminera, le mercredi, par une petite Soirée littéraire et musicale.

Prière d'adresser les dons aux personnes sous-nommées, qui les recevront avec la plus vive reconnaissance:

1. Mmes G. Borel Girard, au Presbytère.
2. Louis Calame-Colin, Parc 6.
3. Henri Rieckel, banq. Léop. Rob.
4. James Courvoisier, past. Loge.
5. Paul Borel-Etienne, past. Cure.
6. A. Châtelain, Temp. Allem. 79.
7. Oscar Prêtre, Eplatures 1.
8. D. Mouchet, Temp. Allem. 79.
9. P. Carnal, boul. de la Font. 61.
10. W. Marchand-Gagnebin, id. 24.
11. Perregaux, past., Léop. Rob. 44.

Réparations de Seilles, Paniers

Parapluies et Porcelaine

**CANNAGE DE CHAISES**

Vernissage de Paniers, clair ou foncé, en tous genres

**J Bozonnat**

Rue du Parc, 15 434

On prendrait encore quelques

**GUERISON** des „fleurs blanches“ et de leurs suites, ou „maladies des femmes“.

Traitement privé. Réussite certaine de guérison.

Demandez prospectus.

**INSTITUT „SANTAS“**

GENÈVE. 132

Nettoyage de literie et de crins à la vapeur. 549  
**JEANNERET-FELLER**  
Rue du Parc 76 (au pignon)